

MONTPELLIER

votre ville

N° 1 — DECEMBRE 1977

JOURNAL D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL



environnement



l'aménagement des berges de la Mosson

L'environnement participe directement à la qualité de la vie. Aussi est-il nécessaire de le préserver. L'aménagement des berges de la Mosson traduit cette volonté.

Les travaux ont pour objet le débroussaillage du lit et de la rive gauche de la Mosson à la Z.U.P. la Paillade. Ils consistent en un nettoyage de la rivière et de la berge pour permettre un meilleur écoulement des eaux.

L'aménagement hydraulique par le curage du lit, l'abattage des arbres malades ou morts permet d'éviter les inondations en aval. D'autre part l'envahissement d'un cours d'eau entraîne une humidité permanente, une relative insalubrité du fait de la présence de larves de moustiques dans les eaux dormantes, des risques de barrages par suite d'engorgements.

Mais il ne faut pas pour autant que ces mesures de salubrité nuisent au charme de l'environnement. Aussi la richesse biologique du milieu a-t-elle été préservée : la diversité des essences, l'ampleur du couvert, les eaux calmes couvertes de nymphéas. On a même pensé à aménager des cheminements piétonniers pour faciliter l'accès des berges.

La Mosson pourrait ainsi devenir pour les Montpelliérains un pôle d'attraction comparable à celui du parc de Lunaret, avec une note plus romantique, plus exotique, un dépaysement plus sensible.

Ce qu'il faut souligner dans cette entreprise, c'est l'esprit dans lequel elle a été conçue. Avant de débiter les travaux, les services municipaux concernés se sont mis en relation avec les associations intéressées, en particulier l'Association des habitants et travailleurs de la Paillade, les enseignants et les organismes spécialisés comme l'Institut de Botanique de la ville et la Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault. Et le projet a pris corps à la suite de nombreuses réunions et de concertations qui vont se poursuivre « sur le terrain ». Il dépasse la simple réalisation technique et s'inscrit dans un urbanisme à l'échelle humaine : l'aménagement des berges de la Mosson risque d'encourager leur fréquentation et donc d'être pour les habitants de la Paillade un pôle d'attraction, de rencontre.

Parallèlement au nettoyage de la Mosson, des travaux de maîtrise hydraulique ont été entrepris sous l'égide du Conseil Général et de la D.D.E. pour le récurage du Lez. Mais la conception des travaux s'est faite dans un esprit totalement différent.

efforts, afin de rendre leurs vitrines plus attrayantes. Les terrasses des cafés pourront se propager à l'aise.

Attention cependant ; il s'agit d'instaurer une nouvelle discipline, en évitant la clochardisation des rues piétonnes ; une utilisation abusive pour les épanchements des « toutous », ainsi que le lieu favori des musiciens, valeurs de feu annonceurs de moderne cour de miracles.

La définition d'une politique piétonne est le résultat d'une volonté clairement définie de privilégier le piéton dans le cadre d'un plan global d'aménagement urbain.

Sur ces questions, comme sur tant d'autres, c'est vous, habitants de Montpellier qui devez vous prononcer. Envoyez-nous vos suggestions, MONTPELLIER VOTRE VILLE fera, grâce à vous, le point sur la question.



enquête ouverte

les "rues piétonnes" au centre ville

Jadis voie de communication à l'échelle humaine, lieu de rencontre et d'échange où il faisait bon déambuler parmi les étals des marchandes de quatre-saisons, la rue est maintenant envahie, engloutie par le flot destructeur de la civilisation automobile.

Mais partout, les piétons cherchent à reconquérir peu à peu le haut du pavé. Dans plusieurs villes de France, un plan a été mis en œuvre pour revitaliser le Centre Ville :

- réorganiser la circulation et le stationnement dans le but de développer le commerce individuel,
- étendre les transports collectifs, en favorisant leur cheminement et les fréquences de passages,
- rénover l'habitat ancien afin de réintroduire en secteur sauvegardé, la population qui avait tendance à désertier le centre au profit des quartiers et des villages-dortoirs périphériques, action concertée avec l'O.P.A.C.,
- aménager un secteur piétonnier lieu de rencontres, afin de réapprendre aux gens combien il est agréable de marcher dans la ville, sans respirer l'odeur âcre des échappements.

Les gens qui passent pourront alors paraître moins pressés, moins méfiants, plus décontractés, plus détendus. Les commerçants soucieux de plaire aux flâneurs, prendront l'habitude de faire des



éditorial

Informez les Montpelliérains, établissez le dialogue entre les citoyens et leurs élus, favorisez partout la concertation. Lorsque ces quelques idées de base sont mises en pratique, c'est que quelque chose est changé dans la ville.

Depuis le 20 mars, nous avons attendu avant de lancer ce trait d'union entre vous et nous que sera « MONTPELLIER VOTRE VILLE », dont vous avez entre les mains le premier numéro et que vous retrouverez périodiquement dans votre foyer.

Il nous a fallu étudier et distribuer les dossiers, reconnaître les problèmes, mettre en place les commissions.

Nous avons voulu que la définition des priorités ne soit pas le fait d'une équipe isolée, mais qu'elle corresponde aux besoins et aux désirs de la population de notre ville. Pour ce faire, il fallait passer dans les faits cette habitude nouvelle de dialogue avec les élus, nouer des liens jusque là quasiment inexistantes avec les associations.

Nous avons créé un service des relations avec la population, une délégation, dont la tâche sera justement d'être à l'écoute des propositions, des critiques, des souhaits et qui devra favoriser une

animation réelle de la cité qui sera le fait des Montpelliérains eux-mêmes. Cette animation, nous la voudrions largement décentralisée, notamment au niveau des quartiers, afin de permettre aux gens de mieux se connaître, de recréer ensemble une ville plus humaine.

Comme vous pourrez le constater dans ce numéro, un grand nombre de nos réalisations tend à favoriser ce lien essentiel entre les habitants, cette facilité de dialogue avec les élus, cette proximité plus grande entre les lieux de vie et les lieux de décision.

C'est le cas, par exemple, de la mise en place de l'antenne itinérante de la Mairie qui dessert dix points excentrés de la ville et offre un grand nombre de services administratifs et sociaux. C'est le but, également, de la création des commissions extra-municipales au nombre de quatre (Sports, Affaires Culturelles, Commerce, Environnement) auxquelles participeront des associations et des personnalités qualifiées.

Les personnes du 3^{ème} âge, qui sont peut-être parmi nos concitoyens, ceux qui souffrent le plus de l'isolement urbain, ont bénéficié de mesures prioritaires (la gratuité dans les autobus, en particulier).

Il est utile de savoir que tout ce qui a été réalisé depuis mars, l'a été sur le budget supplémentaire, le seul que nous pouvions légalement voter et dont nous assumons la responsabilité, mais qui ne représente qu'une faible part du budget annuel.

Notre tâche communale ne nous fera pas oublier la dimension nationale des problèmes liés à la redistribution des impôts entre les finances locales et l'Etat. Ce dernier depuis plusieurs dizaines d'années ne cesse de gonfler les dépenses des communes sans s'occuper des recettes. Notre équipe d'Union de la Gauche appelle de ses vœux, une refonte profonde des recettes des villes, réforme que l'actuelle majorité ajourne depuis plus de quinze ans.

Conformément à l'esprit de concertation que nous n'avons cessé de développer et devant l'importance de la connaissance par tous des problèmes financiers dans les réalisations d'une municipalité, nous nous rendrons auprès de vous entre le 15 novembre et le 20 décembre dans dix quartiers différents de Montpellier, pour une discussion démocratique du budget 1978.

Depuis mars, nous sommes au travail, les premières réalisations ouvrent la voie à une approche différente des problèmes de la ville, à une gestion qui se fait avec vous.

Beaucoup de travail reste encore à faire. La voie que nous avons choisie n'est pas forcément la plus facile, mais c'est à coup sûr, la plus exaltante et la plus ouverte, d'autant plus sûre que nous la parcourons ensemble.

Georges FRECHE

une vie sociale plus harmonieuse et plus juste

des transports : pour agrémenter le cadre de vie

Les mesures réalisées dans le domaine des transports participent à un vaste plan social conçu pour favoriser le cadre de vie des salariés et des personnes âgées.

Au niveau du troisième âge des décisions importantes ont déjà été prises quant à la gratuité des transports, des voyages et sorties. Pour les travailleurs, des services complémentaires sont déjà mis en place concernant les horaires, les dessertes et les tarifs des cars.

Pour répondre aux demandes de départs de cars plus matinaux pour les salariés, on a débuté une ligne La Paillade-La Gare à cinq heures trente de façon à pouvoir correspondre avec le train de Paris de cinq heures cinquante six.

Un service spectacle-week-end permet les vendredi et samedi soirs et veilles de fêtes, aux habitants de quartiers périphériques, de gagner sans problème le centre ville. Et ceci au même tarif que durant la journée. Les services pourront être multipliés dans la mesure où ils apparaîtront utiles et répondant à un besoin.

Depuis fin novembre le quartier de la Marquerose est plus rationnellement quadrillé. A l'étude à présent : la desserte de la Cité Mion.

Sur le plan de l'équipement, on vient de mettre en circulation sur la ligne de La Paillade des « cars articulés ».



Cette modernisation du matériel permet de transporter davantage de voyageurs. Et dès le mois de janvier, six cars Berliet bénéficieront à leur tour de toutes les dernières améliorations concernant la sonorisation, l'anti-pollution et la facilité d'accès aux personnes âgées.

Par ailleurs, la Municipalité a consenti un effort particulier sur les tarifs en application. Malgré les augmentations prévues par le plan Barre, elle a maintenu la carte mensuelle de salarié à quarante francs, prenant à son compte la différence.

Quant aux demandeurs d'emplois, ils peuvent retirer au Bureau d'Aide Sociale, 9, rue Montpelliéret, leur carnet de dix tickets sur présentation de la carte de chômage à jour et du talon de mandat de l'A.S.S.E.D.I.C.

le logement : des impératifs sociaux prioritaires

Le logement est une préoccupation constante pour beaucoup de familles défavorisées, à revenus modestes, souvent très nombreuses. Parmi les divers organismes chargés de satisfaire cette demande sociale, l'Office Public d'Aménagement et de Construction présidé depuis le 27 juin par J.-P. Vignau, joue un rôle très important.

Un vaste programme de construction a été lancé en quelques mois portant sur plus de 300 logements tant individuels (64 à La Rauze, 40 à la Paillade Nord avec les Coteaux de la Mosson) que collectifs (25 logements rue des Chardonnerets, 112 rue de la Colline, 61 rue de Ferran...).

La ville de Montpellier dans ce programme joue un rôle essentiel puisque non seulement elle garantit les emprunts, mais surtout a décidé de déléguer son droit de préemption à l'O.P.A.C. Désormais toute offre de vente d'immeuble ou de terrain est, grâce au règlement de la zone d'intervention foncière, connue de la ville et de l'O.P.A.C. qui peuvent se porter acquéreurs en priorité.

C'est ainsi qu'une vaste opération de rénovation, rue Cardinal-de-Cabrières et rue de Candole, va voir le jour. Grâce à l'effort conjugué de la ville et de l'O.P.A.C. 72 logements neufs, à vocation sociale, vont être construits au centre ville près de la cathédrale afin de rénover l'habitat et de bloquer les mécanismes qui chassent les familles les plus défavorisées du cœur de la cité.

Ce type d'opération, importante pour l'avenir de la ville, donne lieu aussi bien à l'Hôtel de Ville qu'à l'O.P.A.C. à de nombreux travaux pour parfaire le programme de rénovation qui avait été esquissé en mars.

les restaurants scolaires : un service municipal



Les restaurants scolaires sont, à l'heure actuelle, à part entière un service municipal. C'est un retour aux sources. Un retour à la logique. En raison des implications sociales et du coût de revient, il était normal que la Municipalité reprenne la maîtrise de la situation. C'est le premier pas vers une meilleure gestion démocratique. De ce fait, le rôle du comité de surveillance pourra devenir de plus en plus actif. Son but premier consiste à améliorer la qualité.

A présent, le service des restaurants scolaires sert près de 6 000 repas. Ce système a démarré à la rentrée.

L'amélioration qualitative des repas et l'évolution de la gestion sont certes des éléments de base et s'inscrivent dans les réalisations immédiates. Mais il faut aussi tenir compte des objectifs à long terme : l'équipement d'une cuisine ultra-moderne et la mise en place d'une tarification dégressive en fonction des revenus.

L'installation d'une cuisine intégrant les derniers acquis techniques de la restauration collective reste l'une des préoccupations majeures car l'actuel équipement municipal est insuffisant : une cuisine à chaîne froide se présente comme le système le plus hygiénique et comportant le maximum de garanties.

Autre nouveauté dans ce programme : la tarification scolaire. Il s'agit par ce moyen de permettre au maximum de familles de bénéficier de ce service et d'alléger, pour les foyers les plus défavorisés, les charges que constitue l'éducation de leurs enfants. Dans un premier temps, on a lancé une enquête pour faire le point sur la situation et établir les besoins de chacun. Cette tarification sera dégressive en fonction de l'environnement familial. Il est vraisemblable que cette première étape s'accomplira début 78.

Précisons enfin que cette réalisation est du ressort de la Municipalité qui en prend entièrement la charge. L'Etat ne s'associe pas à ce service qui ne bénéficie, dans le meilleur des cas, que de rares subventions du Conseil Général et du FORMA.

Si l'accent est mis sur l'encadrement, le déblocage des crédits reste le problème majeur. Les surveillants ont, dès à présent, compris leur mission et sont prêts à collaborer avec efficacité.

Une tentative audacieuse et d'autant plus difficile qu'elle est du seul ressort de la Municipalité — qui en assume l'entière responsabilité.

les maisons pour tous : un vaste lieu de rencontre

Comme son nom l'indique, une maison pour tous est un vaste lieu de rencontre, ouvert à tous. Les personnes de tous âges, de l'enfance au troisième et au quatrième âge, peuvent s'y connaître, s'y retrouver. Chacun y est chez soi, peut s'y livrer à des activités individuelles ou de groupe.

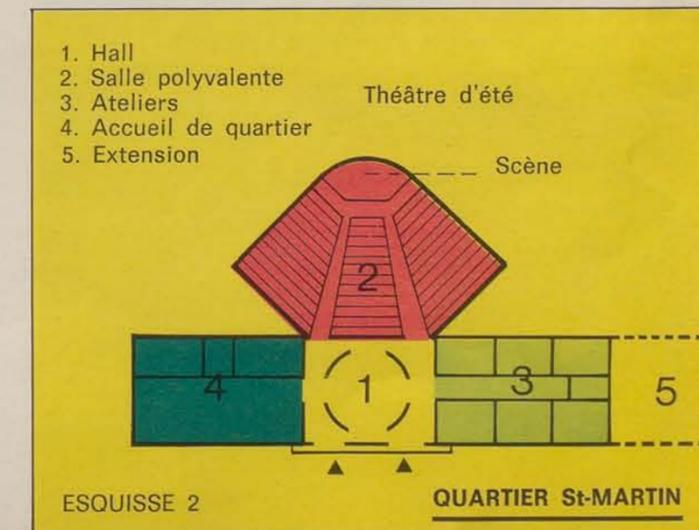
De nombreux secteurs géographiques doivent avoir un tel instrument à leur disposition. Dans le cadre du large programme d'animation que la Municipalité organise, deux maisons sont déjà en cours d'élaboration.

Comment se présente une Maison pour tous ? Une grande pièce polyvalente et selon les besoins un certain nombre d'autres salles à usages multiples. Des locaux sont ainsi mis à la disposition des groupes qui le désirent tels que les groupes de personnes âgées, les associations sportives et culturelles, etc...

Parmi les buts fondamentaux, il y a le souci de favoriser la vie et l'essor des associations, de créer un foyer d'animation et d'invention permanent du quartier.

Maisons pour tous ; un élément dynamique de la vie sociale où les capacités d'imagination de chacun se donnent libre cours, un centre où l'on puisse se rencontrer, échanger des idées, créer ensemble et ainsi se sentir plus responsable de sa ville, plus solidaire.

La première « Maison pour tous » sera implantée à La Paillade, à l'emplacement dit « Le Mas », la seconde, au cours de l'année à venir, au domaine de l'Herbette à Saint-Martin-Prés-d'Arènes. Les deux, comme les suivantes, seront étudiées en liaison avec les habitants des quartiers concernés qui seront plus tard associés à l'animation.



une ville qui se décentralise

les comités de quartier :

émanation singulière d'une collectivité

Un comité de quartier se présente comme l'émanation singulière d'une collectivité. Il existe, dès à présent, une vingtaine de comités de quartier ; d'autres se créent peu à peu. Leur nombre n'est pas limité. Ils correspondent aux besoins. Ils se forment d'eux-mêmes en dehors de toute intervention du Conseil Municipal pour les motivations les plus diverses. Certains d'une manière provisoire pour des actions ponctuelles (pour la construction d'une école, pour l'installation d'un bureau de Postes...), d'autres en vue d'objectifs à plus long terme (comités de fête et animation continue... sportive, culturelle, etc...).

Les comités de quartier se présentent donc comme des porte-parole de la population et des interlocuteurs d'un grand intérêt.

La Municipalité est évidemment favorable à ces organismes qui permettent d'engager plus directement le dialogue et de susciter une vie associative plus intense, éléments prépondérants et déterminants de toute démocratie.

C'est par des réalisations de ce style, où chacun peut s'exprimer librement et participer à la vie de la cité que Montpellier apparaîtra sous son vrai visage. Ainsi les rencontres actuelles ont-elles pour but de discuter le budget municipal à livre ouvert.



Lundi	9 h - 12 h : LA PAILLADE (Tritons-Groupe scolaire les Tours) 14 h - 17 h : CELLENEUVE (sur l'Esplanade)
Mardi	9 h - 12 h : ABATTOIRS (sur la place) 14 h - 17 h : PLAN DES QUATRE SEIGNEURS (sur la place)
Mercredi	9 h - 12 h : FIGUEROLLES (H.L.M. - Foyer du 3 ^{ème} âge) 14 h - 17 h : CEVENNES (Face supermarché SUMA)
Jeudi	9 h - 12 h : Boulevard PEDRO DE LUNA (Face à l'école) 14 h - 17 h : CITE SAINT MARTIN (Face à l'église)
Vendredi	9 h - 12 h : AIGUELONGUE (square H.L.M.) 14 h - 17 h : POMPIGNANE (Ecole Painlevé)

une vie culturelle plus intense

un théâtre qui reçoit

Les programmes culturels ont pris, dès cette saison, un tournant. L'éventail des spectacles est beaucoup plus large, beaucoup plus varié et il fait une place importante à la décentralisation.

La saison théâtrale a débuté très tôt, le 4 octobre, avec les **Caprices de Marianne**, et elle s'étale jusqu'à fin mai. Le nombre des spectacles offerts au public est nettement supérieur.

Les matinées ont été rétablies, plus particulièrement destinées aux scolaires, des tarifs spéciaux sont consentis aux groupes (à partir de dix scolaires) et aux personnes âgées de plus de 65 ans : un prix unique de 9,00 F par spectacle. Le système d'abonnement a été relancé.



Le répertoire classique alterne avec des créations de l'année pour répondre à la demande traditionnelle et susciter la venue d'un nouveau public.

UN RELAI CULTUREL A «LA PAILLADE». — Là encore, le Conseil Municipal innove. Il tente une expérience de décentralisation culturelle dans le quartier de «La Paillade». Cette expérience est appelée à se renouveler dans d'autres secteurs de la ville.

Au programme, un récital de chansons occitanes, des pièces de théâtre, de l'art lyrique et de la musique.

DES STRUCTURES A AFFIRMER. — L'Art, pour s'épanouir dans la cité, doit y être fermement implanté. Or, dans ce domaine, l'objectif prioritaire, c'est de redresser la situation dans les établissements d'enseignement :

- au niveau du Conservatoire Régional de Musique et d'Art Dramatique ;
- au niveau de l'Ecole des Beaux-Arts.

DES INFRASTRUCTURES A METTRE EN PLACE. — Une commission extra-municipale consacrée à la culture est en train de se créer. En préfiguration également, un office municipal.

un musée qui accueille

Si l'art-spectacle est souvent méconnu ou ignoré, que ne dirait-on de la peinture ?

Elle semble à tort le lot d'une élite.

Pour aller à contre-courant de cet ostracisme, la saison offrira aux Montpelliérains, un programme plus large et plus varié : Max LEENHARDT, Eugène CASTELNAU, Alfred BRUYAS ont déjà tenu l'affiche. Depuis le 18 novembre, DUBOUT, le célèbre dessinateur qui a immortalisé « le petit train de Palavas » apparaît également, comme peintre. Et Jean HUGO exposera pour les fêtes de Noël.

Donc, davantage d'expositions et des noms plus familiers.

La structure même du Musée est appelée à se développer. Le Conseil Municipal a voté, lors de la séance du 13 juillet, un projet de budget pour une large extension et un agrandissement fonctionnel du Musée. En raison de leur importance, les travaux s'échelonnent sur plusieurs exercices.

"lou clapas" : le bus-bureau municipal

« LOU CLAPAS », le bus-bureau municipal, a fait une entrée remarquée. Inauguré officiellement par le Député-Maire, Georges Frêche, le vendredi 4 novembre dernier, il était mis en service dès le lundi suivant.

Composé d'un bureau d'Etat-civil, d'un bureau social et d'une salle d'exposition-attente, il procure à domicile les services essentiels. Dans sa conception, il permet de réaliser aux moindres frais une série d'antennes municipales et de desservir dix quartiers de la ville. Il les sillonne à tour de rôle une demi-journée par semaine.

Il s'inscrit dans la politique sociale de décentralisation de la Municipalité. Par sa mission, il participe à l'animation des différents secteurs de la ville. Il contribue à restructurer et réanimer les quartiers ; donc, à harmoniser la vie du centre ville et celle de la périphérie.

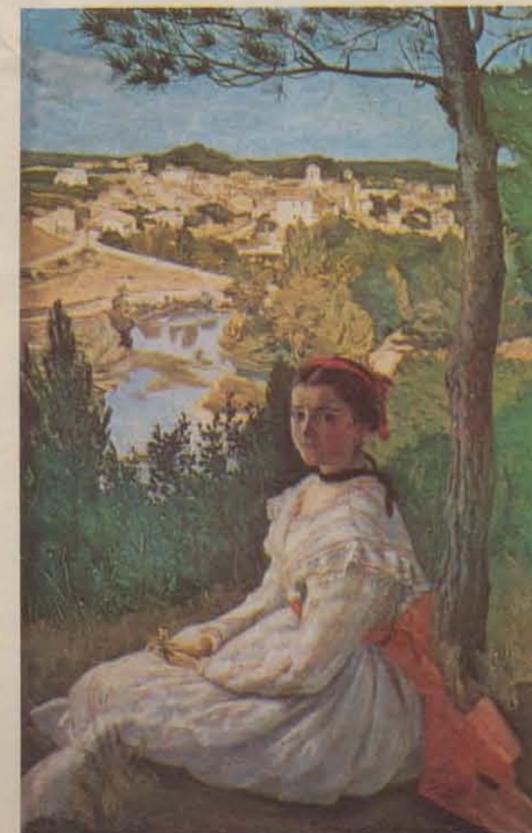
Ses attributions spécifiques sont diversifiées, mais, bien entendu, ne peuvent être exhaustives. Toutefois, tous les services courants y sont représentés.

Le bureau d'Etat-civil délivre les fiches municipales qui sont de son ressort, les tickets de restaurants scolaires ; permet de s'inscrire pour obtenir la carte d'électeur, renseigne sur le plan d'occupation des sols en vue des permis de construire, etc...

Le Bureau d'Aide Sociale et S.V.P. Social s'occupe, quant à eux, plus particulièrement des questions juridiques et sociales.

Toutes les demandes sont enregistrées. Et pour celles qui ne peuvent être résolues instantanément, la réponse parvient par courrier, à domicile. Donc, un gain de temps et une économie de moyens.

Enfin, ce bus est un double lien entre l'Hôtel de Ville et les habitants de la cité. Sa vocation ne se borne pas à rendre les services de base, elle vise à susciter des idées, des suggestions. Une « boîte » est chargée de recueillir les propositions de tous pour construire une ville qui corresponde aux souhaits de chacun, qui en reflète l'état d'esprit. Une ville conçue par ceux qui y vivent, pour eux et avec eux.



pour une pratique démocratique du sport

Le sport doit pouvoir jouer un rôle essentiel dans l'éducation et retrouver ainsi sa véritable dimension, son sens profond. Notre programme est axé sur deux pôles d'attraction : créer une école multisports municipale et pratiquer le sport d'initiation dans le tiers temps pédagogique.

Le sport est synonyme de liberté. La mise en place de ces écoles municipales de sports ne perd jamais de vue cette notion fondamentale. Cet organisme doit offrir le maximum de possibilités et de choix aux jeunes, l'éventail le plus vaste de disciplines sans imposer une ou plusieurs filières. Il se présente comme un moyen de liaison entre le club sportif et les institutions scolaires. En ce sens, l'école multisports, véritable atelier de recherche et d'initiation de l'enfant à la vie sportive, peut se révéler comme la charnière qui relie les scolaires avec le monde de la compétition franche et directe, celle des clubs sportifs. D'ailleurs, c'est dans ces clubs qu'on trouvera l'encadrement de cette école omnisports.



Amener les enfants sur les stades municipaux, tous les enfants ; ouvrir le plus largement et le plus démocratiquement la pratique du sport, et provoquer des échanges à tous les niveaux : les moniteurs apportant leur compétence, les jeunes leur volonté.

Dans ce même esprit, en favorisant les rencontres avec d'autres écoles municipales de sport ou étrangères, dans le cadre de jumelages européens par exemple, on ouvre aux jeunes tout un champ d'investigation. Il apprend le sport et par là il entre en contact avec le monde. Une appréhension unique, singulière où la communion dans un même idéal crée le lien.

Le sport participe fortement à la formation de l'enfant. Pour cela il a sa place officielle dans le tiers temps pédagogique, et ceci dès l'école primaire. L'éducation physique et sportive doit être donnée par l'école.

La mise en œuvre de ce programme sportif est complétée par le projet d'un office municipal des sports. Ce projet est imminent puisqu'il verra le jour au cours de l'année prochaine, tout comme la commission extra-municipale des sports.

Bien entendu les clubs sportifs auront l'appui et le soutien de la Municipalité.

Il s'agit de redonner au sport son sens profond, hors des ambitions spéculatives, hors des sentiers battus du « sport prestige » et du « sport spectacle », redonner au sport sa véritable dimension démocratique en palliant les inégalités sociales qui empêchent la pratique du sport de son choix, redonner au sport sa vertu pédagogique essentielle : l'apprentissage de la vie.

UN PROGRAMME...

...des réalisations

« Changer la ville, changer la vie à Montpellier » ce n'est plus un slogan, c'est une action au jour le jour. Un souci permanent, une invention quotidienne.

Les campagnes électorales sont des périodes de promesses. Il faut les concrétiser. Georges FRÉCHE a misé sur le changement. Aujourd'hui il le réalise. Des paris ont été tenus, de nombreux projets sont étudiés et mis en place.

QUELQUES PROMESSES

- * *Santé hôpitaux :*
accélérer la construction de nouveaux bâtiments
- * *Troisième et quatrième âge :*
extension des foyers et résidences, gratuité de certains services publics
modernisation des logements anciens afin de permettre à ceux qui le désirent de conserver leur cadre de vie habituel
- * *Améliorer la circulation*
priorité aux transports en commun
- * *Protéger l'environnement*
- * *Culture*
favoriser les activités d'animation culturelle
aider la création artistique et collective
démocratiser la culture
- * *Sport :*
faciliter la pratique des sports
- * *Supprimer les monopoles*
pour les restaurants scolaires
pour les pompes funèbres
- * *Faire vivre les quartiers*
- * *Développer le dialogue*
- * *Hygiène, nettoyage, assainissement*
- * *O.P.A.C. et construction de nouveaux logements*

LES PREMIÈRES RÉALISATIONS

Dans le cadre du Centre Hospitalier Régional construction de bâtiment administratif et un équipement mobilier de formation para-médicale.

La carte de transports gratuite pour les personnes titulaires du Fonds National de Solidarité, élargie à toutes les personnes âgées, à dater du 1^{er} janvier

Voyages gratuits les mercredis et samedis

Séances gratuites de cinéma

Rénovation gratuite de logement.

Nouvelles dessertes : La Paillade-La Gare à 5 h. 30

Quartier de la Marqueroze ; service spectacle week-end, cars « articulés » en circulation sur la ligne La Paillade ; facilité d'accès aux personnes âgées.

Protection des espaces verts :

un chemin piétonnier au pied de l'Aile-Nord du bastion du Lycée Joffre

Sauvegarde du domaine de la Guirlande

Recurage des rives de la Mosson

Aménagement d'un espace vert urbain et d'une plaine aquatique au Parc de Lunaret.

Une saison culturelle élargie avec davantage de spectacles et une ouverture aux troupes de la décentralisation. Un relais culturel à La Paillade.

Travaux d'agrandissement du Musée Fabre et annexe d'une bibliothèque municipale à La Paillade

Création d'un Comité de Développement Culturel de la ville de Montpellier.

La mise en place d'écoles municipales de sports ouvertes aux jeunes avec un large éventail de disciplines

Acquisition de tribunes démontables au stade de La Paillade.

Un service municipal de restauration scolaire

Vote de la création d'un service municipal pour supprimer le monopole de la Maison Roblot

Mise en régie des halles et marchés gérés jusqu'à présent par la SOMIMON.

Animation des quartiers (comités de quartier, contact avec les associations)

Création d'une Maison pour tous à La Paillade

La mise en service du bus-bureau municipal.

Un service municipal chargé des relations avec la population est à présent constitué.

Le bulletin municipal doit être un large trait d'union.

Création de la commission extra-municipale : pour les sports, la culture, les relations avec les commerçants et artisans, l'urbanisme et le cadre de vie.

Réalisation de deux réseaux d'assainissement de la Ville.

Service de nettoyage des halles et marchés.

Campagne de propreté de la Ville (poubelles).

Construction de logements à La Paillade, au Mas de Villaret, rue des Chardonnerets, rue de Ferran, rue de la Métairie de Saisset, rue François-Dezeuze.

Toutes ces mesures ont fait l'objet de décisions du Conseil Municipal.